

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la Présidente



**ADOPTION DES PROJETS DE LOI MODIFIANT
LA LOI PORTANT CODE ÉLECTORAL
ET
LA LOI PORTANT CHARTE DES PARTIS POLITIQUES**

ALLOCUTION DE S. E. MME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Lomé, 24 mai 2022

Monsieur le ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires ;

Monsieur le ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, porte-parole du Gouvernement ;

Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, chargé du développement des territoires ;

Mesdames et Messieurs les membres du bureau et de la conférence des présidents ;

Honorables députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;

Mesdames et Messieurs,

Dans le préambule de la Constitution du 14 octobre 1992, le peuple togolais a fait le choix de « bâtir un État de droit (...) fondé sur le pluralisme politique, les principes de la démocratie (...) ». Cette conviction républicaine s'affermir au fil de notre pratique démocratique et en réponse aux exigences d'évolution de notre Nation.

Voilà le contexte, me semble-t-il, dans lequel se situe l'adoption, ce jour, par l'Assemblée nationale des modifications apportées à la loi relative au Code électoral et à la loi relative à la Charte des partis politiques. Ces projets, que nous endossons avec réalisme et responsabilité, traduisent la vision du Président de la République, tendant à la préservation et à la consolidation de la stabilité politique dans notre pays.

Je félicite les membres du Gouvernement, particulièrement le ministre d'État, pour le travail remarquable ayant permis l'aboutissement heureux de cette œuvre collective pour notre Nation. Toute ma reconnaissance à l'ensemble de mes collègues députés qui une fois de plus, ont fait preuve de sollicitude, à travers leurs apports multiples dans notre travail législatif.

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle modification apportée à la loi relative au Code électoral intervient après celle d'octobre 2021. Elle constitue une étape décisive dans l'organisation des élections régionales, à la suite de l'adoption de la loi portant création de régions, comme deuxième niveau de collectivité territoriale, et après l'élection des nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante.

Concrètement, cette actualisation permet de désigner la préfecture comme circonscription électorale dans le cadre des élections régionales. Elle précise également la répartition du nombre de conseillers régionaux par préfecture et fait progresser, dans le même temps, la proportion du nombre de candidats par circonscription électorale.

L'ensemble de ces modifications est de nature à garantir non seulement une meilleure représentativité territoriale au sein du conseil régional, mais aussi à susciter une bonne cohérence territoriale entre le nombre de conseillers municipaux, de conseillers régionaux et de sénateurs.

Mesdames et Messieurs,

Le deuxième projet de loi, modifiant la Charte des partis politiques, porte en lui la marque des avancées démocratiques dans notre pays.

Dans ce sens, il prend en compte les propositions formulées, en 2021, à l'issue des travaux du Cadre de concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP).

Les modifications apportées à cette loi repositionnent les partis politiques comme animateurs principaux du débat politique. Ainsi la nouvelle loi ambitionne de réformer le cadre légal d'exercice des partis politiques pour une meilleure structuration, organisation, représentativité, ainsi qu'une responsabilité dans la gouvernance administrative et financière d'un parti politique.

**Honorables députés et chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

La principale vertu de notre travail de ce jour, c'est d'avoir soutenu les solutions adéquates proposées par le Gouvernement pour rénover le système politique et électoral dans notre pays.

De ce point de vue, nous encourageons le Gouvernement à mettre en œuvre ces modifications afin de traduire dans la réalité la noble ambition du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, en faveur d'un agenda collectif de paix, gage d'un développement durable et inclusif.

Mesdames et Messieurs,

Pour finir, je réitère ma gratitude à toutes et à tous pour nos débats enrichissants et constructifs.

Je vous remercie de votre aimable attention !